AR Prefecture
047-214701955-20251002-DEL1142025-DE
Reçu le 08/10/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 octobre 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

OBJET :
Marché de fourniture Acquisition de trois tracteurs avec reprise - Attribution

N° 114/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 26 septembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers Délégués, Mmes FONTANEL, GARBAY, PRADO, TESSARIOL, MM. DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Jean-François TUFFERY
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD
Monsieur GOUJON
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Mélanie SERRES-SOLANO ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 02 octobre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : GOLFIER Patrick

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 86-2025, adoptée en séance du 22 mai 2025 l'assemblée délibérante a approuvé le lancement d'une consultation de fourniture de trois tracteurs de tonte ou autres usages, destinés à remplacer une partie de la flotte vieillissante du service Jardins Espaces Verts de la Commune.

AR Prefecture
047-214701955-20251002-DEL1142025-DE
Reçu le 08/10/2025

Cinq offres ont été déposées dans les délais sur notre plateforme de dématérialisation :

1°- ROQUES ET LECOEUR - 47550 BOE
2°- CARRE VERT INNOVERT - 47230 CLAIRAC
3°- SASO-AGRI - 47240 BON ENCONTRE
4° - AGRIVISION - 40180 YZOSSE
5° - DUCOS _ 47230 LAVARDAC

Certains éléments étant discordants, une mise au point technique a été initiée avec plusieurs candidats par mail en date du 04/09/2025 avec une réponse souhaitée avant le lundi 08/09/2025 - 09h00. La mise au point portait sur le motif de l'absence de réponse sur une ou des reprises et/ou le contenu de telle ou telle extension de garantie.

Seules 3 réponses sont parvenues dans les délais demandés.

La C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. réunie en séance du 08 septembre 2025, a étudié les dossiers et a rendu un avis favorable à l'attribution des trois lots de ce marché ainsi qu'il suit :

Machine	Modèle retenu	Prix € HT Offre de base avec 3 ans entretien et garantie	Extension de garantie à 5 ans en € H.T.	Extension d'entretien à 5 ans en € H.T.	Reprise Machine neuve à 5 ans
LOT 1 A 1	John DEERE 4066R AM24	59 063.90	922.00	1 799.91	27 126.00
Attribuée à	**CARRE VERT 47230 CLAIRAC**				
LOT 2 A 2	John DEERE 4052	36 470.01	922.00	1 615.37	16 750
Attribuée à	**CARRE VERT 47230 CLAIRAC**				
LOT 3 A 3	John DEERE Z740R	12 951.73	1 301.00	3 896.67	5 948.00
Attribuée à	**CARRE VERT 47230 CLAIRAC**				
ACHATS	**118 942.59 € H.T.**				
Reprises N+5 2030	**49 824.00€ H.T.**				

REPRISES DES ANCIENS MATERIELS			
B1	**Tondeuse SENTAR WSE48**	**REPRIS PAR CARRE VERT**	500.00
B2	**Tracteur JOHN DEERE 4410**	**REPRIS PAR CARRE VERT**	10 000.00
B3	**Tracteur KUBOTA L7L5040**	**REPRIS PAR CARRE VERT**	6 000.00
B4	**Tracteur MASSEY FERGUSSON D50810**	**REPRIS PAR CARRE VERT**	500.00
TOTAL REPRISES			**17 000.00**

AR Prefecture

047-214701955-20251002-DEL1142025-DE
Reçu le 08/10/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu l'exposé du Rapporteur,
Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu les actes d'engagements annexés aux offres,
Ouïe la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. en son avis rendu en séance du 08 septembre 2025,
DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CONFIRMER** l'attribution du marché, telle que décidée par la C.A.O. du 8 septembre 2025 spécifique aux M.A.P.A., aux fournisseurs tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus, et notamment :

ACHAT MATERIELS NEUFS - OFFRE DE BASE
Machine A1 John Deere 4066R AM24 Société CARRE VERT à 59 063.90 € H.T.
Machine A2 John Deere 4052 Société CARRE VERT à 36 470.01 € H.T
Machine A3 John Deere Z740R Société CARRE VERT à 12 951.73 € H.T
→ ***TOTAL DES ACHATS NEUFS AUPRES DE CARRE VERT : 108 942,59 € H.T.***

AUTRES P.S.E. accordées à CARRE VERT
PSE N° 3 : extension garantie A1 à 5 ans : 922.00€ HT
PSE N° 5 : extension garantie A2 à 5 ans : 922.00€ HT
PSE N° 7 : extension garantie A3 à 5 ans : 1301.00€ HT
PSE N° 9 : extension entretien A1 à 5 ans : 1 799.91 € HT
PSE N° 11 : extension entretien A2 à 5 ans : 1 615.37 € HT
PSE N° 13 : extension entretien A3 à 5 ans : 3 896.67€ HT
→ ***TOTAL DES P.S.E. hors reprises neuves octroyées à CARRE VERT : 10 456.95 € H.T.***

REPRISE ANCIENS MATERIELS
La reprise de la machine B1 SENTAR par CARRE VERT à 500.00 € H.T.
La reprise de la machine B2 John DEERE par CARRE VERT à 10 000.00 € H.T.
La reprise de la machine B3 KUBOTA par CARRE VERT à 6 000.00 € H.T.
La reprise de la machine B4 MASSEY FERGUSSON par CARRE VERT à 500.00 € H.T.
→ ***TOTAL DES REPRISES ANCIENS MATERIELS PAR CARRE VERT : 17 000.00€ H.T.***

REPRISES N+5 - 2050
PSE N° 16 : reprise à 5 ans machine A1 : 27 126.00€ H.T.
PSE N° 19 : reprise à 5 ans machine A2 : 16 750.00€ H.T.
PSE N° 22 : reprise à 5 ans machine A3 : 5 948.00€ H.T
→ ***TOTAL DES P.S.E. reprises neuves à 5 ans par CARRE VERT : 49 824.00 € H.T.***

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou accomplir toutes démarches relatives à la mise en œuvre de cette délibération.
- **DE DIRE** qu'une les dépenses et les recettes concernant ces fournitures sont inscrites au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le

Et de la publication à Nérac le

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,